

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 540** Subventions (8.000 euros) à 2 associations au titre de l'accès au cinéma aux personnes en situation de handicap.

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Retour d'Image, 17, rue Lacharrière 75011 Paris. 23601-2016\_01369.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Ciné-ma différence, 139, rue de l'Ouest 75014 Paris. 14768- 2016\_01568.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004 exercice 2016, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**